

*Conseil national des produits agricoles***FOCUS** *Bulletin***Nouveaux membres nommés au Conseil**

Le 6 décembre 2004, le ministre de l'Agriculture et Agroalimentaire, **Andy Mitchell**, a annoncé la nomination de cinq nouveaux membres au Conseil national des produits agricoles. " À titre de ministre, l'une de mes priorités était de combler tous les postes de membres au Conseil national des produits agricoles, et je suis fier de la qualité des personnes qui ont accepté de remplir les fonctions de membre, a dit le ministre Mitchell. Le renouvellement constitue un élément vital de l'important travail d'orientation des politiques du Conseil. "



M. **Larry Campbell** est à la fois comptable agréé et associé de la firme Campbell and Company, ainsi que propriétaire-exploitant d'une ferme d'élevage de bovins à Kamloops (C. B.). Mme **Juliann Lindenbach** est infirmière autorisée spécialisée en soins d'urgence et ambulatoires, en plus d'être associée active de l'entreprise Robella Holsteins à Balgonie (Saskatchewan). Mme **Susan Johnson** est propriétaire-exploitante de la ferme d'élevage Shoreline Stock Farm, qui est un chef de file en développement de races hybrides de bovins à Eddystone (Manitoba). M. **Roger Richard** exploite l'entreprise Finnigan Greenhouse et est un producteur indépendant de légumes et de fraises à Acadieville (N.-B.) M. **Stuart Affleck** est négociant en pommes de terre commerciales à Bedeque (Île-du-Prince-Édouard).

" Je suis impressionnée par les compétences et l'enthousiasme de nos nouveaux membres et je suis contente d'avoir l'occasion de travailler avec eux en vue d'appuyer à la fois les offices canadiens de commercialisation de la volaille et des oeufs ainsi que nos associés de l'industrie et le nouvel office chargé de prélever des redevances sur les bovins et le bœuf, a dit la présidente du Conseil, **Cynthia Currie**. Je vous prie de vous joindre à moi pour leur souhaiter la bienvenue au Conseil. "

Pour plus de précisions concernant les membres du Conseil, veuillez consulter notre site web à l'adresse [www.nfpc-cnpa.gc.ca](http://www.nfpc-cnpa.gc.ca).

**DANS CE NUMÉRO**

- \* Nouveaux membres au Conseil
- \* Départ de Jurgen Schiffer
- \* Affaires du Conseil
- \* Nouvelles des offices
- \* Nouvelles de l'industrie
- \* **Nouveau** : Nouvelles internationales
- \* Réunions à venir

**COMMENTAIRES ou QUESTIONS**

Conseil national des produits agricoles  
Édifice Canada, 10<sup>e</sup> étage  
344, rue Slater  
Ottawa (Ontario) K1R 7Y3  
Courriel : [nfpcweb@agr.gc.ca](mailto:nfpcweb@agr.gc.ca)  
Téléphone : (613) 995-6752  
Télécopieur : (613) 995-2097

**Rédactrice/Auteur :**

Laura LeBoeuf

**Designer/Création :**

Chantal Lafontaine



## Nos sincères adieux à Jurgen !

Après avoir travaillé durant 30 ans au sein du gouvernement, **Jurgen Schiffer** prendra sa retraite le 29 décembre 2004. Le directeur



Jurgen et Sylvia Schiffer à un événement de retraite.

exécutif, **Terry Hayward**, a dit " Jurgen a consacré plus de 17 ans de sa vie au service du Conseil national des produits agricoles à

titre de conseiller en denrées représentant le secteur du poulet et du dindon. Nous lui sommes extrêmement reconnaissants de l'appui qu'il a donné au Conseil et à l'industrie. Les membres et le personnel du Conseil, ainsi que nos associés, ont apprécié sa grande contribution à l'industrie de la volaille, et son absence laissera un grand vide. "

Après avoir obtenu son diplôme de l'Université de Guelph, Jurgen a travaillé à la Division de la volaille de la Canada Packers, à l'usine de Walkerton (Ontario). Il est ensuite passé aux bureaux régionaux suivants d'Agriculture et Agroalimentaire Canada : London (Ontario) à titre d'inspecteur de l'agriculture; en Colombie-Britannique à titre d'agent de commercialisation et dans les Maritimes à titre d'agent des normes de classement. Dans ces postes, il a notamment représenté le Ministère à des réunions portant sur la commercialisation des oeufs, du poulet et du dindon sur les marchés provinciaux, sur l'application des normes de classement pour les oeufs, les produits des oeufs et la volaille, et sur les programmes de salubrité, et il a siégé à titre de membre du Comité des spécialistes de la volaille des provinces de l'Atlantique.

Jurgen est ensuite devenu agent principal de commercialisation à l'Unité de la volaille, Section de la commercialisation des produits primaires, Direction générale de la commercialisation et de l'économie, Agriculture Canada, à Ottawa.

Ses fonctions ont consisté notamment à mener une étude sur les exportations, à réaliser une étude sur l'industrie de la reproduction primaire du dindon, à coordonner les activités de sept agents régionaux de commercialisation affectés à la collecte d'information et de renseignements et à superviser le fonctionnement de l'Unité de la volaille, Services d'information sur les marchés.

Jurgen est venu en 1987 au CNPA, où il terminera sous peu sa carrière à titre d'agent de denrées spécialisé dans les secteurs du poulet, du dindon et des oeufs d'incubation de poulet à chair. Il a aussi été détaché auprès du Tribunal canadien du commerce extérieur (1991-1992) à titre de spécialiste en denrées lors de l'enquête menée par le Tribunal en matière d'attribution de contingents d'importation - cette enquête ayant pour but de faire des recommandations sur la ou les meilleures méthodes d'attribuer des contingents d'importation à l'échelle nationale.

" J'ai rencontré pour la première fois Jurgen à la fin des années 80, lorsque je travaillais pour le compte des Producteurs de poulet du Canada, a dit la présidente du Conseil, **Cynthia Currie**. J'ai vite été fort impressionnée par sa très vaste connaissance du secteur de la volaille, sa capacité de communiquer avec tous les intervenants et sa facilité à établir des liens avec eux. Ses compétences et sa connaissance exhaustive du secteur du poulet et du dindon, ainsi l'expérience qu'il a accumulée durant toutes ses années de travail au sein du gouvernement fédéral, nous ont été fort précieuses et manqueront beaucoup à tous les membres de l'industrie de la volaille, aux autres intervenants, aux ministères et organismes fédéraux et surtout au Conseil. "

" Au nom des membres et du personnel du Conseil, ainsi qu'en mon propre nom, je vous prie de vous joindre à moi pour souhaiter à Jurgen une agréable retraite fort méritée! "

## Affaires du Conseil

### *Réunion du Conseil le 30 novembre 2004*

**L**e Conseil a tenu une réunion par téléconférence le 30 novembre 2004. Il a approuvé au préalable le contingent des Producteurs de poulet du Canada

pour la période A-63 (du 9 janvier au 5 mars 2005). Ce contingent était de 209 367 778 kilogrammes, poids vif, (154 146 848 kg, poids éviscéré), ce qui comprenait un contingent intérieur de 197 283 639 kilogrammes, poids vif, (145 251 958 kg, poids éviscéré) et un contingent d'expansion du marché de 12 084 139 kilogrammes (8 894 890 kg, poids éviscéré).

En outre, l'ordre du jour de la réunion du Conseil comprenait un examen et une discussion du " Rapport du Comité établi pour entendre la plainte déposée par la société Volaille Giannone Inc. contre les Producteurs de poulet du Canada concernant la décision prise par cet office qui a imposé des redevances pour sous-commercialisation des contingents d'expansion du marché pour les périodes A-54, A-55 et A-56 ". Le Conseil a entériné le rapport et a appuyé sans réserve les constatations et les recommandations du Comité (voir ci dessous).

## *Réunion du Conseil du 14 au 16 décembre 2004*

Chaque année en décembre, le Conseil rencontre le comité exécutif des quatre offices canadiens de commercialisation pour examiner leur budget respectif pour l'année suivante et pour mieux connaître les grandes questions que devront régler ces offices. Le Conseil a été fort occupé durant cette réunion du 14 au 16 décembre 2004. Pour les nouveaux membres du Conseil qui ont participé à cette réunion, il s'agissait de la première occasion de rencontrer les autres membres et le personnel du Conseil, ainsi que les représentants des quatre offices canadiens de commercialisation.

## *OCCOIPC*

Le Conseil a reçu un breffage concernant deux situations touchant l'OCCOIPC. Premièrement, les Alberta Hatching Egg Producers ont cessé d'être membre de l'Office à compter du 1er décembre 2004. Les signataires de l'Alberta avaient signifié leur intention de retrait à l'Office au début d'août. Cet office provincial et l'OCCOIPC poursuivent leurs discussions concernant les problèmes à l'origine du retrait.

Deuxièmement, le gouvernement du Manitoba a dissous la Commission manitobaine de

commercialisation des oeufs d'incubation de poulet à griller. Les fonctions réglementaires et administratives de la Commission seront assumées par les Producteurs de poulet du Manitoba à compter du 1er janvier 2005. Le ministre manitobain de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales nommera deux producteurs d'oeufs d'incubation au conseil d'administration élargi des Producteurs de poulet du Manitoba. Le gouvernement du Manitoba a entrepris de modifier sa réglementation en conséquence.

L'Office a entamé la modification de sa Proclamation pour reconnaître le retrait de l'Alberta et les changements qui se sont produits au Manitoba. Ces changements seront pilotés de la façon habituelle dans l'appareil fédéral.

## *OCCO*

Le Conseil a approuvé au préalable le Règlement sur le contingentement et l'Ordonnance sur les redevances à payer de l'OCCO pour la période du 26 décembre 2004 au 31 décembre 2005. Pour en arriver à sa décision concernant le Règlement sur le contingentement, le Conseil a pris en considération et a discuté des renseignements provenant de diverses sources, notamment la lettre de justification reçue de l'OCCO et les rapports préparés par les représentants du Conseil ayant assisté à la réunion tenue par l'Office en novembre. Comme la période de contingentement de 2005 comportera 53 semaines, la quantité d'oeufs à produire sera rajustée en conséquence. En outre, le Conseil a profité de l'occasion pour discuter du Règlement sur le contingentement et de la justification avec le comité exécutif de l'Office lors de la réunion. Suite à ce qui précède, le Conseil était convaincu que les critères ont dûment été pris en considération par l'OCCO et que le Règlement sur le contingentement était conforme au mandat que prescrit à l'Office l'article 21 de la Loi sur les offices des produits agricoles.

Relativement à l'Ordonnance sur les redevances à payer, le Conseil a approuvé au préalable une hausse de 0,04 \$ la douzaine, qui atteint ainsi 0,27 \$ la douzaine, pour la période du 26 décembre 2004 au 31 décembre 2005. L'OCCO a déclaré que la hausse du prélèvement était nécessaire à l'exploitation du Fonds de péréquation. La quantité de produits industriels devrait augmenter de 11 % en 2005. L'argument persuasif découlant de l'instabilité du marché américain a été un important facteur dans la décision d'approbation prise par le Conseil. Le Conseil a demandé à l'Office de faire un suivi étroit de cet aspect durant la nouvelle année et de se tenir

prêt à rencontrer le Conseil pour effectuer un examen en profondeur du budget de l'Office en mai 2005. Considérant l'affaiblissement des prix de vente par suite du fléchissement des prix américains, le coût de l'élimination des oeufs excédentaires devrait augmenter de 22 %.

## **PPC**

Le Conseil a approuvé au préalable deux modifications à l'Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des poulets au Canada. La première modification visait à hausser le prélèvement pour l'expansion du marché, qui s'applique à la sous-commercialisation en vertu de la Politique d'expansion du marché. Le taux passe ainsi de 44 cents le kilogramme à 1,00 \$ le kilogramme (poids vif).

La deuxième modification, qui s'appliquait aux prélèvements totaux, visait à proroger la date d'expiration de l'Ordonnance jusqu'au 31 décembre 2005 et à hausser le niveau du prélèvement provincial respectif pour chacune des quatre provinces.

Les prélèvements totaux comprenaient une combinaison du taux de prélèvement des PPC, qui est actuellement de 0,44 cent/kg, et du taux imposé par l'office provincial de commercialisation concerné. À compter du 1er janvier 2005, le prélèvement total imposé aux producteurs sera changé dans deux provinces.

La Nouvelle-Écosse et le Manitoba ont augmenté leur prélèvement provincial respectif de 0,2 cent le kilogramme (poids vif). À compter du 9 janvier 2005, le prélèvement provincial imposé par l'Ontario augmentera de 0,2 cent le kilogramme (poids vif), tandis que celui de la C. B. sera relevé de 0,5 cent le kilogramme (poids vif).

L'accroissement du prélèvement en C. B. a pour objet d'éliminer la dette que l'office provincial a encourue par suite de la flambée de grippe aviaire, et on s'attend à ce qu'il reste à ce niveau pendant une période pouvant atteindre 18 mois.

## **OCCD**

Le Conseil a approuvé au préalable la prorogation de l'Ordonnance sur les redevances à payer de l'Office canadien de commercialisation du dindon, qui expirera donc le 31 décembre 2005, et la modification des taux provinciaux de

prélèvement. Le taux de prélèvement que le Conseil a approuvé au préalable constitue une combinaison du prélèvement de l'OCCD, qui est de 1,6 cent/kg (poids vif) (inchangé par rapport à 2004), et du taux imposé par l'office de commercialisation de la province concernée. À compter du 1er janvier 2005, les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan réduiront leur prélèvement provincial de 0,5 cent le kilogramme (poids vif) vu l'abandon du programme national de promotion générique en 2005.

Le Conseil a refusé d'approuver au préalable une modification du Règlement sur le contingentement de l'Office canadien de commercialisation du dindon pour la période de contrôle 2004-2005 (voir ci dessous).

## ***Rapport accepté par le Conseil***

*Rapport préparé par le Comité des plaintes établi pour entendre la plainte déposée par les signataires de la C. B. ayant souscrit au Plan de commercialisation du dindon, qui contestaient le Règlement sur le contingentement de l'OCCD proposé pour la période 2004-2005*

À sa réunion de décembre, le Conseil a reçu et accepté le rapport du comité des plaintes mentionné ci dessus. En décembre 2003, le Conseil avait reçu une plainte des signataires de la C. B. contre l'Office canadien de commercialisation du dindon. Au cours de l'année écoulée, les diverses tentatives et réunions visant à régler la plainte se sont soldées par un échec.

Par conséquent, une audience de la plainte a eu lieu le 1er décembre 2004 à Ottawa. Le Comité des plaintes était composé de **Ron O'Connor** (vice-président du Conseil et président du Comité) et de **Michel Veillette** (membre du Conseil).

Le Conseil a examiné les conclusions et recommandations contenues dans le Rapport du Comité et il les a entérinées intégralement. Par conséquent, le Conseil a refusé d'approuver au préalable le Règlement sur le contingentement définitif proposé par l'Office pour 2004-2005.

Le Rapport est actuellement expédié à toutes les parties intéressées et il sera affiché au site web du

Conseil à l'adresse [www.nfpc-cnpa.gc.ca](http://www.nfpc-cnpa.gc.ca) au début de la nouvelle année. Pour plus de précisions, veuillez communiquer avec la greffière, **Carola McWade**, au (613) 995-9697 ou par courriel à l'adresse [mcwadec@agr.gc.ca](mailto:mcwadec@agr.gc.ca).

## *Le Conseil publie son Rapport sur la plainte déposée par la société Volaille Giannone inc. contre les Producteurs de poulet du Canada*

Comme il est mentionné sous la rubrique précédente, lors de sa réunion du 30 novembre le Conseil a reçu et approuvé le Rapport du Comité des plaintes faisant suite à la plainte déposée par la société Volaille Giannone inc. contre une décision prise par les Producteurs de poulet du Canada concernant l'imposition d'un prélèvement aux fins d'expansion du marché. L'audition de la plainte a eu lieu à Ottawa le 1er novembre 2004.

Les membres du Comité des plaintes étaient **Cynthia Currie** (présidente du Conseil) et **Michel Veillette** (membre du Conseil).

Des copies du Rapport ont été expédiées aux intervenants de l'industrie. Pour obtenir des copies supplémentaires, veuillez communiquer avec la greffière, **Carola McWade**, au (613) 995-9697 ou par courriel à l'adresse [mcwadec@agr.gc.ca](mailto:mcwadec@agr.gc.ca). Le rapport est aussi affiché au site web du Conseil à l'adresse [www.nfpc-cnpa.gc.ca](http://www.nfpc-cnpa.gc.ca).

## **Nouvelles des offices**

### *Producteurs de poulet du Canada*

Le conseil d'administration des PPC a établi les contingents pour la période A-64 (du 6 mars au 30 avril 2005) à 202 915 544 kilogrammes poids vif (149 398 555 kg, poids éviscéré). Cette quantité consistait en un contingent intérieur de 191 293 204 kilogrammes poids vif (140 842 959 kg, poids éviscéré) et en un contingent d'expansion du marché de 11 622 340 kilogrammes (8 555 596 kg, poids éviscéré).

Le contingent intérieur national représentait une diminution de 1,0 % par rapport au contingent de base et de 3,4 % par rapport à la production intérieure de la période correspondante de l'an dernier.

## **Nouvelles de l'industrie**

### *Réunion de l'ANRA le 10 décembre*

L'Association nationale des régies agroalimentaires (ANRA) s'est réunie à Ottawa le 10 décembre 2004. Les membres ont discuté d'un certain nombre de points à la réunion, notamment du renouvellement des accords fédéraux-provinciaux (-territoriaux) pour l'OCCO, l'OCCD et l'OCCOIPC. Nous avons l'intention de présenter les résultats de cette activité dans le prochain numéro de Focus.

L'ANRA est formée du CNPA et des onze régies agroalimentaires provinciales et territoriales. Ces régies assument la réglementation des offices canadiens et provinciaux de commercialisation, qui sont responsables de commercialiser les produits assujettis à la gestion de l'offre et autres produits pour lesquels ils sont compétents.

### *Sites web informatifs*

Les PPC ont officiellement lancé leur site web renouvelé lors de la réunion de leur conseil d'administration le 23 novembre 2004. Le site reconçu est plus convivial que l'ancien.

Il donne accès à toute une gamme de pages portant sur des sujets comme des recettes pour la préparation du poulet, la salubrité alimentaire, la santé et la nutrition, et de l'information sur le marché, ainsi que du matériel pour les médias et des renseignements à l'intention des enfants et des enseignants. Le grand public, les enseignants et les médias, auxquels est destiné le site des PPC, peuvent y avoir accès à l'adresse [www.chicken.ca](http://www.chicken.ca).

Pour de plus amples renseignements et pour les plus récents développements concernant l'industrie, veuillez consulter le site web des autres offices de la volaille ou intervenants de l'industrie :

OCCO - [www.canadaegg.ca](http://www.canadaegg.ca)  
OCCD - [www.canadianturkey.ca](http://www.canadianturkey.ca)  
OCCOIPC - [www.cbhema.com](http://www.cbhema.com)  
CCTOV - [www.cpepc.ca](http://www.cpepc.ca)  
ACSV - [www3.sympatico.ca/fppac/](http://www3.sympatico.ca/fppac/)

## *Rapport publié par le centre George Morris*

**L**e centre George Morris a préparé à l'intention du secteur canadien de la volaille et des oeufs une étude portant sur la valeur de l'industrie des oeufs au Canada. Selon l'information contenue dans le rapport, l'industrie des oeufs a apporté une contribution de 1,5 milliard \$ à l'économie l'an dernier, et elle a employé près de 12 000 personnes.

La production et la transformation dans l'ensemble de l'industrie de la volaille et des oeufs, qui est régie par la gestion de l'offre, ont résulté en des revenus annuels de 6,9 milliards \$, ont apporté une contribution de près de 13 milliards \$ à l'économie et ont donné un emploi à près de 72 000 personnes. L'étude a aussi permis de constater que les industries régies par la gestion de l'offre constituent une partie intégrante du tissu économique et social qui relie le Canada rural.

## *Formation du Conseil du poulet du Québec*

**E**n novembre 2004, la Fédération des producteurs de volailles du Québec, la firme Flamingo/Olymel, la société Exceldor, les Restaurants St-Hubert et l'aile québécoise de KFC se sont réunis pour former " Le Conseil du poulet du Québec ". La mission de ce groupe est de promouvoir les produits du poulet de haute qualité provenant du Québec et d'établir une solide assise pour le développement économique durable de cette importante industrie. L'organisation a pour objet d'informer les consommateurs de volaille du rigoureux contrôle

de la qualité que pratiquent les producteurs, les transformateurs et les restaurants du Québec. Les cinq organismes partagent les mêmes buts et objectifs : préserver les normes élevées de qualité, particulièrement en matière de biosécurité, et promouvoir encore davantage le dynamisme dans ce secteur économique.

## **Nouvelles internationales**

### *Valeur des exportations brésiliennes de volaille en hausse de plus de 55 % en 2004*



**L**es exportations brésiliennes de volaille devraient atteindre 2,4 milliards \$US en 2004, une augmentation de plus de 55 % par rapport à celle de l'an dernier. Pour l'année à ce jour, le prix du poulet brésilien exporté est en moyenne de 20 % supérieur à celui de l'an dernier. Bien que le prix des oiseaux entiers ait augmenté de 11,6 % durant les neuf premiers mois de l'année, celui des découpes a grimpé de 28,5 %.

Les expéditions brésiliennes de poulet vers plusieurs importants débouchés étrangers en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient sont restées solides, tandis que celles à destination de pays qui importent de plus petites quantités ont collectivement doublé à ce jour par rapport à celles de l'an dernier. La croissance des quantités exportées était similaire pour les oiseaux entiers (23,8 %) et pour les découpes (24,6 %). Les exportations pour toute l'année devraient atteindre au total 2,4 millions de tonnes, une hausse de 25 % par rapport à l'an dernier.

Pour l'année à ce jour, le Canada a importé 15,1 millions kg de poulet du Brésil. Cela constitue 17 % de la quantité totale de 90,7 millions kg d'importations à ce jour. Les importations du Brésil sont en hausse de 10,2 % par rapport à la même période l'an dernier.

# FOCUS *Bulletin*



## Meilleurs voeux des Fêtes

**E**n cette fin d'année, les membres et le personnel du Conseil national des produits agricoles désirent souhaiter à tous nos lecteurs, à tous nos collègues du gouvernement et à nos associés de l'industrie une joyeuse et heureuse période des Fêtes et une nouvelle année prospère.

**N**ous avons apprécié l'occasion de travailler de concert avec vous et nous espérons que la nouvelle année sera productive et excitante.

**Cynthia Currie**

La présidente

## Réunions à venir - 2005

### Janvier

11-13 jan.	Conseil national des produits agricoles - Retraite	(Ottawa)
26-27 jan.	Producteurs de poulet du Canada - Réunion	(Ottawa)
26-28 jan.	International Poultry Exhibition	(Atlanta)

### Février

1-4 fév.	Conseil des viandes du Canada - <i>Conférence annuelle</i>	(Gatineau)
2-3 fév.	Office canadien de commercialisation des oeufs - Réunion	(Ottawa)
7-8 fév.	Conseil canadien des transformateurs d'oeufs et de volailles - Réunion	(Ottawa)
19-20 fév.	USDA Agricultural Outlook Forum 2005	(Arlington)
22-25 fév.	Fédération canadienne de l'agriculture - <i>Assemblée annuelle</i>	(Ottawa)

### Mars

8 mars	Association canadienne des éleveurs de bovins - <i>Assemblée annuelle</i>	(Ottawa)
21 mars	Conseil national des produits agricoles - Réunion	(Ottawa)
22-24 mars	Office canadien de commercialisation des oeufs - Réunion	(Ottawa)
23 mars	<i>Assemblée annuelle</i>	
22-24 mars	Producteurs de poulet du Canada - Réunion	(Ottawa)
22 mars	<i>Assemblée annuelle</i>	
22-24 mars	Office canadien de commercialisation du dindon - Réunion	(Ottawa)
24 mars	<i>Assemblée annuelle</i>	
22-24 mars	Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet à chair - Réunion	(Ottawa)
23 mars	<i>Assemblée annuelle</i>	